

PLAN DE PRESENTATION

INTRODUCTION

I. MESURES DE RIPOSTE DE LA PROPAGATION DE COVID 19 AU TOGO

▶ MESURES REGLEMENTT

INTRODUCTION

Le Togo a enregistré son premier cas de Covid-19 depuis le 07 mars 2020.

A la date du 11 juin 2020, le pays enregistre au total 524 cas confirmés dont 240 cas actifs, 271 cas guéris avec 13 décès sur un total de 23988 tests effectués. (Cette situation est mis à jour quotidiennement mis à jour sur le site officiel mis en place à cet effet,

Depuis l'annonce de ce cas, le gouvernement s'est engagé dans la prise des dispositions et le respect des mesures barrières proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à respect de la distanciation, le lavage des mains, l'utilisation des masques et des gels hydro alcooliques)

Pour renforcer ces dispositions et lutter efficacement contre la propagation de cette pandémie et de ses effets, le Président de la République Togolaise dans son discours du 1er avril à la Nations, a décrété l'état d'urgence sanitaire de trois (



MESURES REGLEMENTAIRES ET SECURITAIRE(suite)

La création de la Coordination Nationale de Gestion de la Riposte au COVID-19 (CNGRC19) par Décret Présidentiel le 30 mars 2020. Cet organe est l'échelon intermédiaire entre le Comité de Crise présidé par le Président de la République et les différents ministères engagés dans la riposte. Il s'agit d'un organe interministériel de gestion chargé de :

- assurer la coordination interministérielle de la mise en œuvre des décisions gouvernementales ;

- centraliser et analyser toutes les informations en relation avec la pandémie ;

- concevoir des scénarios d'anticipation et de riposte ;

- préparer

MESURES SANITAIRES

- ! Rénovation et équipements adéquats du CHR Lomé Commune dédié à la prise en charge de qualité des patients
- ! Soutien au *secteur de la santé* : une enveloppe de 50 milliards de FCFA alloué pour l'amélioration des infrastructures sanitaires afin de renforcer la résilience face aux pandémies et aux maladies chroniques.
- ! Construction d'un laboratoire de relais à Kara pour les tests
- ! Réhabilitation des soins périphériques (USP), et d'autres centres de santé sur toute l'étendue du territoire.
- ! Formation des agents de santé et paiement des primes aux personnels de santé impliqué dans la prise en charge des patients de COVID
- ! la mise en place de laboratoires mobiles pour le dépistage à travers le pays
- ! Sur les 400 milliards annoncés pour la gestion de la crise, 100 milliards sont alloués au secteur.
- ! **A i de a** Banque mondiale de 8,1 millions de dollars pour répondre aux urgences de santé

MESURES SOCIALES

L'on dénombre différentes mesures sociales pour aider les foyers les plus modestes et vulnérable à faire face aux impacts de COVID 19, il s'agit notamment :

de la gratuité de l'eau potable au niveau des bornes fontaines ainsi que la réduction des frais de branchement à l'eau de 75 000 à 25 000 CFA

Paiement par le gouvernement de la tranche sociale des factures d'électricité pour les 3 mois de l'état d'urgence sanitaires;

Mise en place du programme Novissi qui est un programme de transferts monétaires visant à soutenir tout citoyen togolais éligible ayant perdu son revenu en raison de l'adoption des mesures de riposte contre le Coronavirus. Le programme vise à fournir aux personnes et familles les plus vulnérables, des soutiens financiers mensuels, tout au long de l'état d'urgence. Ce programme Novissi a concerné le grand Lomé la préfecture de Tchaoudjo.

Ainsi, mensuellement, le programme alloue 12 500 FCFA aux femmes, et 10 500 FCFA aux hommes à raison de la moitié chaque quinzaine. Toutefois, les taxi moto, qui sont sous interdiction dans le grand Lomé reçoivent 20 000 FCFA par mois.

! **Le a fe ai e ia** le service gratuit de transfert monétaire du groupe Togocom

! **A ce , N i i e chiff e :**

! **M a T a e : 11 314 281 875 F CFA**

! **Paie e a a che**

! 1 tranche : **566 567 ai e , 3 305 160 125 F CFA**

! 2 tranche **520 410 ai e , 3 037 552 875 F CFA**

! 3 tranche **453 179 ai e , 2 644 370 750 F CFA**

! 4 tranche, **453 179 ai e , 2 327 198 125 F CFA**

! Autres mesures sociales: plafonnement du prix du riz, du sucre, de l'huile végétale, de la farine de blé et des solution hydro-alcoolique

MESURES ECONOMIQUES (Suite et fin)

Mesures de soutien aux entreprises :

Au cas par cas, allégements fiscaux pour les entreprises à travers :

► Measure



II. ENJEUX DEFIS DE DEVELOPPEMENT APRES COVID19

les mesures drastiques mises en place dans le cadre de la lutte contre le nouveau coronavirus ont plus touché

Cette situation pourrait précipiter l'économie togolaise, encore fortement dépendante de l'extérieur, dans une nébuleuse. Le PIB pourrait se tasser en 2020. Une nouvelle mise à jour (révision à la baisse) des perspectives de croissance contenues dans le PND deviendrait un impérative même si les autorités togolaises hésitent encore.

Il s'agit d'une baisse de prévision de presque 40%, induite par une diminution prononcée des recettes fiscales d'environ 198 milliards FCFA, et aggravée par un fléchissement des recettes non fiscales et de services de 32 milliards, en liaison avec la hausse des dépenses de santé

%
%
%

Conséquences:

Un taux d'endettement élevé (au delà de la norme communautaire de 70% du PIB) pour le financement du PND et à la relance du Secteur Privé,

La baisse des dépenses d'investissements,

Paralysie du secteur privé et même disparition de certaines PME/PMI

Impact sur la

DEF

Relance de l'économie togolaise après COVID 19 et un accent particulier sur le secteur tertiaire fortement impacté

Soutien au Secteur Privé,

Mobilisation des ressources (plus de 400 milliards) pour le financement du PND



